



Guide des déchèteries

pour les particuliers

Sommaire

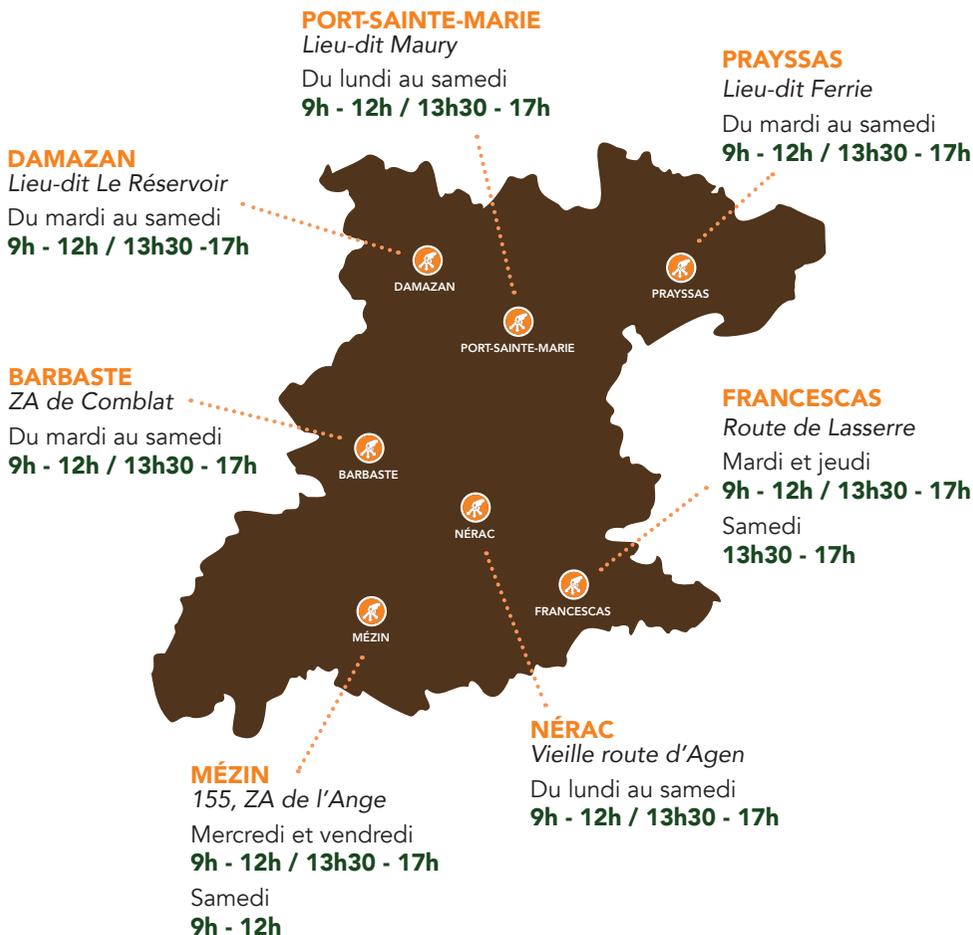
- 03 Les déchèteries
- 04 Conditions d'accès
- 05 Règlement intérieur
- 06 Déchets acceptés dans les bennes
- 08 Déchets acceptés dans les colonnes et bacs spécifiques
- 10 Déchets acceptés à remettre au gardien
- 12 Le point tri
- 13 Comment limiter les passages en déchèterie ?
- 14 Que deviennent les déchets apportés ?

Les déchèteries

Un réseau de 7 déchèteries est à votre disposition.



Merci d'anticiper votre heure d'arrivée sur le site pour respecter les horaires de fermeture. *Un usager qui se présenterait juste à l'heure limite d'accès, et dont le chargement des déchets nécessiterait manifestement plus de 5 minutes, serait refusé.*



Les déchèteries sont fermées les jours fériés.



Conditions d'accès



Toutes les déchèteries sont accessibles **gratuitement** à l'**ensemble des particuliers résidant sur le territoire syndical** dans le respect du règlement intérieur.



Le dépôt est **limité à 1m³** par semaine.



Seuls les véhicules légers, de PTAC inférieur à 3,5 tonnes avec ou sans remorque, **sont acceptés**.



En cas de forte affluence, les agents des déchèteries pourront limiter le nombre de dépôts pour garantir l'accès au service au plus grand nombre d'utilisateurs.

Règlement intérieur



L'utilisateur doit :

- Se présenter à l'agent et respecter les contrôles d'accès.
- Avoir un comportement correct envers l'agent.
- Respecter le règlement intérieur des déchèteries et les indications de l'agent.
- Quitter le site après le déchargement du véhicule pour éviter l'encombrement sur le site et les voies d'accès.
- Respecter le code de la route et la signalétique sur le site et manoeuvrer avec prudence.
- Laisser le site aussi propre qu'avant son arrivée et, au besoin, effectuer un balayage ou un ramassage des déchets répandus sur le sol.



L'utilisateur a interdiction de :

- Monter ou descendre dans les bennes.
- Fumer sur le site.
- Déposer des déchets devant la déchèterie.
- Récupérer des objets ou des matériaux dans les bennes.
- Consommer, distribuer, ou être sous l'influence de produits stupéfiants et/ou de l'alcool sur le site.
- Pénétrer dans le local de l'agent de déchèterie sauf en cas d'autorisation de celui-ci.
- Se livrer à tout chiffonnage ou de donner un quelconque pourboire à l'agent.

Déchets acceptés

à jeter dans les bennes



Les métaux

Objets exclusivement métalliques.
Radiateurs hors électriques, cadre de vélos, ferrailles, etc.



Non accepté :
Produits explosifs,
extincteurs, bouteilles de gaz, portes, toit.



Les cartons bruns

Tous les cartons d'emballages secs, vidés et pliés.



Les déchets verts

Matières végétales issues de l'entretien ou de la création de jardins et espaces verts. *Feuilles mortes, tontes de pelouses, tailles de haies, petits élagages, branches de moins de 2m de longueur et de 15 cm de diamètre.*



Déchèterie de Nérac : voir avec le gardien pour l'utilisation du broyeur.
Interdit aux camions plateaux de plus de 1m³.

Non accepté dans cette benne :
Terre, bois peint ou verni, pots de fleurs en terre ou en plastique, souches d'arbres et grosses branches.



Les gravats

Déchets inertes et matériaux de démolition propres.
Béton, parpaings, ciment, cailloux, briques, mortier, etc.



Interdit aux professionnels.

Non accepté dans cette benne :
Placoplatre, fibrociment, laine de roche, laine de verre, terre, mousse de polyuréthane, plastique, sacs en papier, gravats contenant de l'amiante.



Le mobilier

L'ameublement démonté quel que soit le matériau (bois, mousse, plastique, ferraille, verre, pierre, céramique) et quel que soit l'état (cassé, en morceaux, sale, démonté ou déchiré). Les articles de bricolages, jardinages et les jouets de plus de 80 cm. *Armoires, buffets, caissons de cuisine, chaises, canapés, transats, sommiers, matelas, lits, tables, couettes et rideaux dans des sacs spécifiques, etc.*

Interdit aux professionnels.



Non accepté dans cette benne :
Jouets électriques et électroniques.



Le bois

Palettes, cagettes, caisses, bois aggloméré, mélaminé, stratifié, contreplaqué, peint, verni.



Non accepté :
Troncs d'arbres, grosses branches, souches.



Les déchets non recyclables

Les déchets pour lesquels il n'existe pas de filières de recyclage.
Vitres, revêtements de sols, laine de verre et laine de roche en poche.



Non accepté :
Pneus, déchets à base d'amiante, ordures ménagères, médicaments, déchets explosifs ou radioactifs.

Déchets acceptés

à jeter dans les colonnes
ou bacs spécifiques



Les DEEE

Déchets d'équipements électriques et électroniques

Tous les appareils ménagers vidés, qui fonctionnent sur piles, secteur ou batteries.

- **Petits appareils en mélange** : aspirateurs, matériels audiovisuels, informatiques, outils de bricolage et de jardinage, jouets, radiateurs, etc.
- **Gros électroménagers froids** : réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, etc.
- **Gros électroménagers hors froid** : lave-linge, chauffe-eau, fours, etc.
- **Écrans** : téléviseurs, ordinateurs portables, etc.



Interdit aux professionnels.

Les gros électroménagers hors gabarit font l'objet d'une demande spéciale auprès de la déchèterie.



Les piles

Tous les types d'accumulateurs et de piles rechargeables ou non.



Interdit aux professionnels.

Non accepté :
Batteries au plomb et à l'acide, chargeurs, condensateurs et onduleurs.



Les lampes

Lampes à LED, Tubes fluorescents (néons), lampes fluo-compactes, lampes dites techniques (lampes sodium haute pression, lampes à iodures métalliques).



Interdit aux professionnels.

Non accepté :
Lampes à filament.



Les huiles de vidange

Huiles de vidange usagées des véhicules de particuliers.



Interdit aux professionnels.

Non accepté :
Huiles de vidange mélangées à d'autres produits (eau, liquide de refroidissement ou de freins, etc.)



Les huiles alimentaires

Huiles végétales utilisées pour les cuissons et les fritures.

Huiles d'arachide, olive, colza, tournesol, etc.



Interdit aux professionnels.

Non accepté :
Déchets alimentaires et huiles cosmétiques.



Les textiles

Dans un sac fermé de 30 litres.

Vêtements et linge de maison propres et secs, chaussures liées par paires. Même usés ils seront valorisés.



Non accepté dans cette borne :

Textiles mouillés ou souillés.

Déchets acceptés

à remettre au gardien



Les déchets spécifiques

Entretien véhicule

Antigel

Filtre à huile

Polish

Liquide de dégivrage

Liquide de refroidissement

Anti-goudron

Chauffage, cheminée et barbecue

Combustible liquide et recharges

Allume-feu

Nettoyant cheminées

Produits de ramonage

Jardinage

Engrais non organique

Anti-mousse

Insecticide

Herbicide

Fongicide

Bricolage et décoration

Peintures, vernis, lasures

*Produits de traitements des matériaux
(dont bois)*

Enduit, colle, mastic, résine

Mousse expansive

Antirouille

White-spirit

Décapant

Essence térébenthine

Solvant, diluant et acétone

Entretien de la maison et de la piscine

Déboucheurs canalisations

Ammoniaque, soude

Acide

Répulsif ou appât

Raticide

Chlore

Désinfectants piscine



Interdit aux professionnels.

Non accepté :

Produits phytosanitaires agricoles, hydrocarbures, bouteilles de gaz, produits contenant du mercure, extincteurs.



Les batteries

Uniquement les batteries des véhicules légers.



Interdit aux professionnels.

Non accepté :
Batteries des véhicules électriques.



Les radiographies

Les radiographies médicales.



Les cartouches d'encre

Cartouches d'encre vides d'imprimante toner.



L'agent de déchèterie est habilité à refuser des déchets qui peuvent présenter un risque ou un danger pour la déchèterie.

L'agent de déchèterie n'est pas chargé du dépôt des déchets (sauf pour les déchets dangereux), toutefois à sa seule appréciation, il peut apporter une aide pour le déchargement des véhicules.

Le point de tri



Un point de tri est à votre disposition dans chaque déchèterie pour déposer vos déchets recyclables.



Les bons gestes de tri

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, EN CARTON, EN MÉTAL ET LES PAPIERS
BIEN VIDÉS, SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES

Bouteilles, flacons, pots de yaourt en plastique, boîtes en carton, briques alimentaires, emballages en métal, même les plus petits. Journaux, magazines, prospectus, catalogues, courriers, enveloppes, cahiers et autres papiers.



TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE
BIEN VIDÉS

Bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre.



Comment limiter les passages en déchèterie



RÉUTILISER CE QUI PEUT L'ÊTRE

Réparer ou faire réparer ses appareils en panne, détourner certains objets de leur usage premier pour une nouvelle utilisation.



DONNER OU VENDRE

Donner une seconde vie à vos vêtements, objets ou encore appareils en les donnant ou vendant au lieu de les jeter.



PRIVILÉGIER LA TONTE MULCHING

Il s'agit d'une technique de tonte sans ramassage de l'herbe, qui est hachée et directement redéposée sur la pelouse.



FAVORISER LE BROYAGE ET LE PAILLAGE DES DÉCHETS VERTS

Recouvrez le sol avec des couches de végétaux ou de broyat (5cm d'épaisseur environ) dans le potager, aux pieds des massifs et des arbustes.



Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit toute l'année.

Que deviennent les déchets apportés ?



Près de **80% des déchets déposés en déchèterie** sont réutilisés, recyclés en nouveaux produits, valorisés en compost ou énergétiquement.



Les métaux

Nouveaux objets
métalliques



Les gravats

Valorisation
en granulats



Le mobilier

62% Transformation en
aggloméré, isolants,
objets métalliques etc.
35% Valorisation
énergétique
3% Élimination



Les déchets non recyclables

Enfouissement



Les cartons

Nouveaux cartons



Les déchets verts

Valorisation organique
en compost



Le bois

Nouveaux
produits



Les DEEE et les lampes

77% Nouveaux
produits
13% Valorisation
énergétique
10% Élimination



Les huiles de vidange

Régénération de nouvelles huiles



Les huiles alimentaires

Biodiesel



Les textiles

97% Réutilisation, chiffons d'essuyage, isolation, matières premières secondaires
3% Élimination



Les piles

Nouveaux produits



Les déchets spécifiques

Incinération



Les cartouches d'encre

18% Réemploi
82% Enfouissement



Les radiographies

Nouveaux produits

TRIONS, RECYCLONS, PASSONS À L'ACTION !



www.smictomlgb.fr

SMICTOM Lot-Garonne-Baise

16 route de Saint-Léon, ZAE de la Confluence - 47160 Damazan

05 53 79 83 30

Crédits images © SMICTOM LGB, Adobe Stock, EcoDDS
Juin 2025 - Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique.

